RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00571
Numéro SIREN : 493 876 700
Nom ou dénomination : OREGON

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2020 sous le numéro de dépôt 27980

OREGON
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 73 BD DE BRANDEBOURG
94200 IVRY-SUR-SEINE
493 876 700 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 14 DECEMBRE 2020

L'an 2020,
Le 14 décembre,
A 16 heures,

La société ESSENCE THINK, Société à responsabilité limitée au capital de 3 656 euros, ayant son siège social 73 BD DE BRANDEBOURG 94200 IVRY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 512 709 403 RCS CRETEIL, représentée par Monsieur Benoît CAUVIN en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 5000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société OREGON,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Emmanuel PIERRE de ses fonctions de gérant, décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur Benoît CAUVIN
demeurant 4 villa du Bel Air 75012 PARIS

qui accepte, pour une durée venant à expiration illimitée.

Monsieur Benoît CAUVIN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

EP.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

ESSENCE THINK

Emmanuel PIERRE

